



LES OPTIONS DE PLACEMENT

Table des matières

Introduction	2
Les fonds de placement disponibles	2
Options de placement disponibles	6
Option personnalisée	6
Option Cycle de vie	6
Option mixte	7
Option par défaut	7
Relation entre le rendement et le risque	7
Illustration de la composition des placements selon l'option Cycle de vie	8
Éléments à prendre en considération lors du choix de votre directive de placement	8
Votre choix d'option	9

INTRODUCTION

Une directive de placement est nécessaire afin de procéder à l'investissement des cotisations :

- salariales, patronales et volontaires au RCRUL (régime à cotisations déterminées);
- volontaires et/ou accessoires au RRPePUL;
- volontaires au RRPPUL.

Une seule directive de placement est requise par régime. La directive de placement sera applicable tant au solde de votre compte qu'aux versements futurs de cotisations.

Une directive de placement doit être transmise dès l'adhésion au RCRUL ou dès le premier versement de cotisations accessoires ou volontaires. Vous pouvez par la suite la modifier quand bon vous semble. À défaut de directive à votre dossier, l'option Cycle de vie sera alors utilisée. Avec l'option Cycle de vie, la répartition de votre compte évolue automatiquement en fonction de votre âge.

LES FONDS DE PLACEMENT DISPONIBLES

Trois fonds

Répartition entre les fonds

Fonds croissance
Fonds conservateur
Fonds sécuritaire

Dynamique : la répartition des placements entre le Fonds croissance et le Fonds conservateur est ajustée annuellement selon votre âge.

Discrétionnaire : vous choisissez vous-même le % dédié à chaque fonds. Tant que vous ne modifiez pas la directive, les % demeurent inchangés.

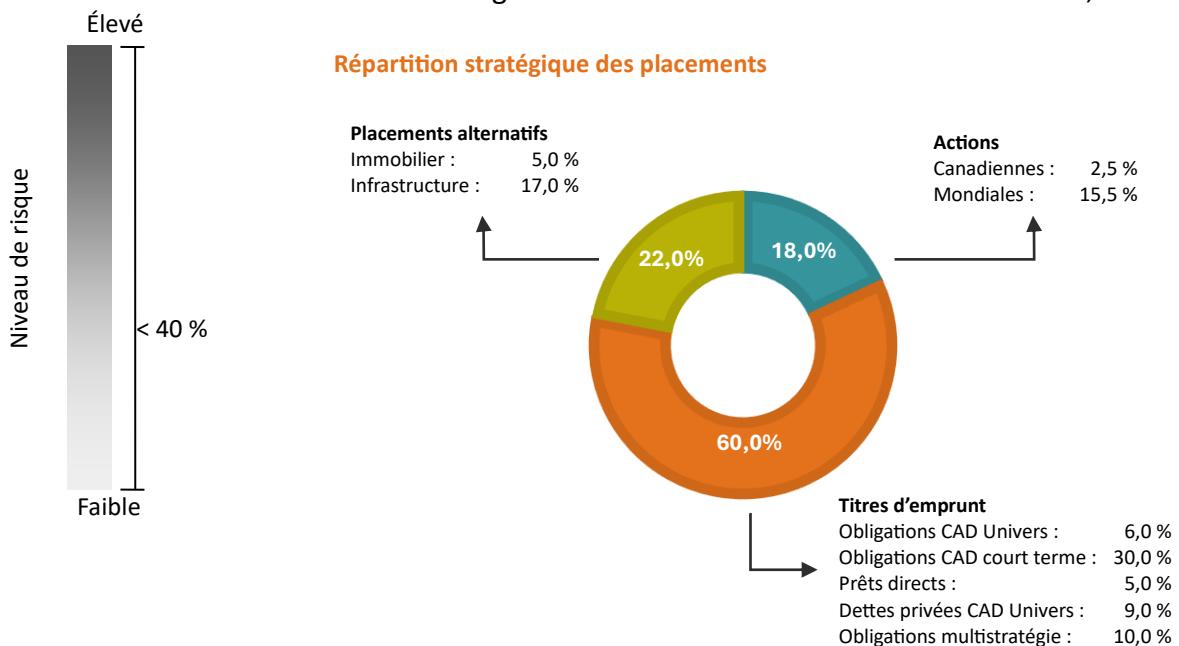
Fonds croissance	Optimiser le rendement à long terme																																		
<p>< 75 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Hypothèse de rendement annuel brut (avant frais) : 7,9 % – Volatilité des rendements annuels¹ : 12,5 % – Frais de gestion annuels² : 0,6 % 																																		
	<p>Répartition stratégique des placements</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de placement</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actions</td> <td>44,5%</td> </tr> <tr> <td>Placements alternatifs</td> <td>44,5%</td> </tr> <tr> <td>Titres d'emprunt</td> <td>11,0%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Actions</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'action</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Canadiennes</td> <td>4,5 %</td> </tr> <tr> <td>Mondiales – grande capitalisation</td> <td>30,0 %</td> </tr> <tr> <td>Mondiales – petite capitalisation</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Pays émergents</td> <td>6,0 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Placements alternatifs</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de placement</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immobilier</td> <td>9,5 %</td> </tr> <tr> <td>Infrastructure</td> <td>20,0 %</td> </tr> <tr> <td>Placements privés</td> <td>15,0 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Titres d'emprunt</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de titre</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Obligations canadiennes</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts directs</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Obligations</td> <td>3,0 %</td> </tr> </tbody> </table>	Type de placement	Pourcentage	Actions	44,5%	Placements alternatifs	44,5%	Titres d'emprunt	11,0%	Type d'action	Pourcentage	Canadiennes	4,5 %	Mondiales – grande capitalisation	30,0 %	Mondiales – petite capitalisation	4,0 %	Pays émergents	6,0 %	Type de placement	Pourcentage	Immobilier	9,5 %	Infrastructure	20,0 %	Placements privés	15,0 %	Type de titre	Pourcentage	Obligations canadiennes	3,0 %	Prêts directs	5,0 %	Obligations	3,0 %
Type de placement	Pourcentage																																		
Actions	44,5%																																		
Placements alternatifs	44,5%																																		
Titres d'emprunt	11,0%																																		
Type d'action	Pourcentage																																		
Canadiennes	4,5 %																																		
Mondiales – grande capitalisation	30,0 %																																		
Mondiales – petite capitalisation	4,0 %																																		
Pays émergents	6,0 %																																		
Type de placement	Pourcentage																																		
Immobilier	9,5 %																																		
Infrastructure	20,0 %																																		
Placements privés	15,0 %																																		
Type de titre	Pourcentage																																		
Obligations canadiennes	3,0 %																																		
Prêts directs	5,0 %																																		
Obligations	3,0 %																																		
<p><i>Le tableau des rendements est mis à jour mensuellement sur le site Web du Régime.</i></p> <p><i>Les rendements futurs peuvent être différents de cet historique.</i></p>	<p>Rendements annuels</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Rendement annuel (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>10,0%</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>11,0%</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>-6,1%</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>8,7%</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>14,7%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Rendements annualisés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Rendement annualisé (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td>14,7%</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>5,4%</td> </tr> <tr> <td>5 ans</td> <td>7,4%</td> </tr> <tr> <td>10 ans</td> <td>8,1%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Rendement annuel (%)	2020	10,0%	2021	11,0%	2022	-6,1%	2023	8,7%	2024	14,7%	Période	Rendement annualisé (%)	1 an	14,7%	3 ans	5,4%	5 ans	7,4%	10 ans	8,1%												
Année	Rendement annuel (%)																																		
2020	10,0%																																		
2021	11,0%																																		
2022	-6,1%																																		
2023	8,7%																																		
2024	14,7%																																		
Période	Rendement annualisé (%)																																		
1 an	14,7%																																		
3 ans	5,4%																																		
5 ans	7,4%																																		
10 ans	8,1%																																		

¹ **Volatilité des rendements** : le rendement mensuel d'une option de placement varie en fonction de multiples facteurs. La volatilité est une mesure de la dispersion attendue des résultats par rapport à la moyenne. Plus le rendement attendu d'une option de placement est élevé, plus la volatilité des résultats sera élevée, car ce rendement additionnel suppose une prise de risque plus grande.

² Les frais de gestion sont relatifs essentiellement aux placements traditionnels; les rendements des placements alternatifs sont considérés nets.

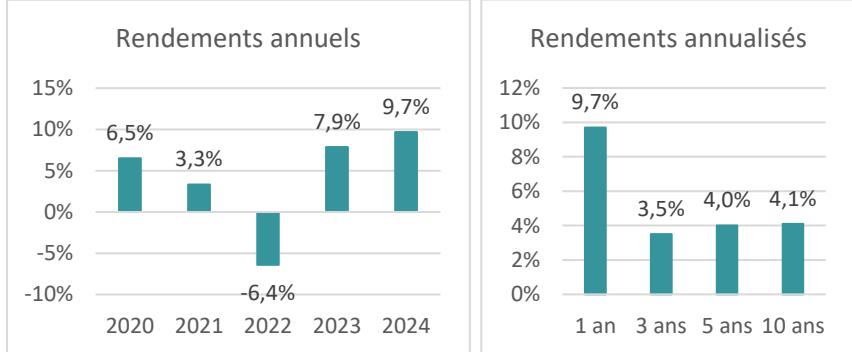
Fonds conservateur*Minimiser à court et moyen terme le risque de rendement négatif*

- Hypothèse de rendement annuel brut (avant frais) : 5,9 %
- Volatilité des rendements annuels¹ : 5,6 %
- Frais de gestion annuels² : 0,5 %



Le tableau des rendements est mis à jour mensuellement sur le [site Web du Régime](#).

Les rendements futurs peuvent être différents de cet historique.

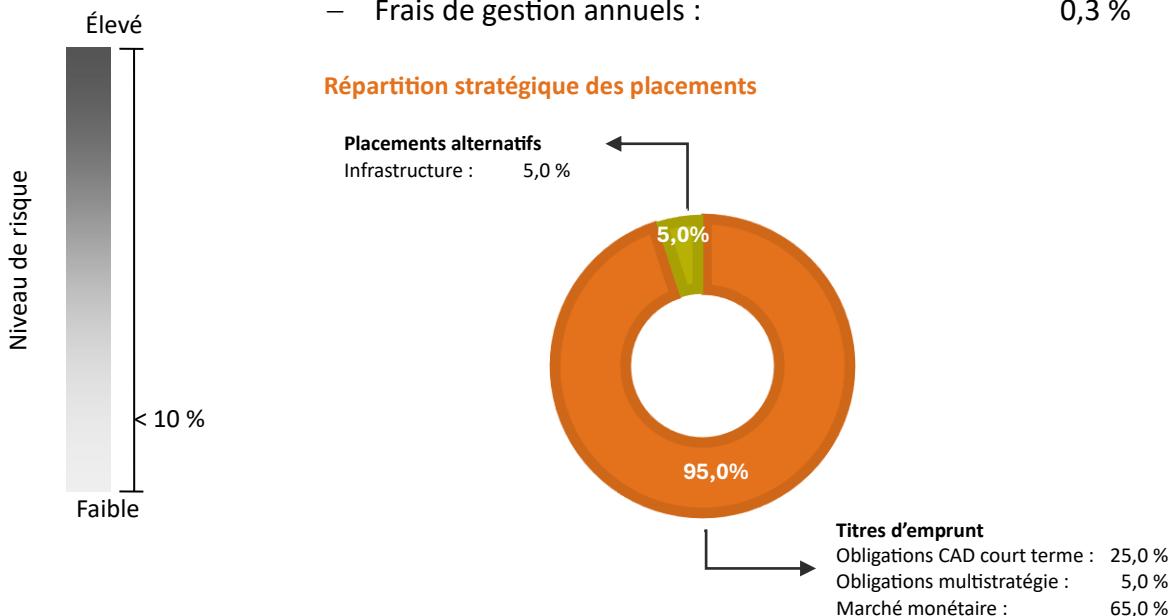
Rendements annuels

¹ **Volatilité des rendements** : le rendement mensuel d'une option de placement varie en fonction de multiples facteurs. La volatilité est une mesure de la dispersion attendue des résultats par rapport à la moyenne. Plus le rendement attendu d'une option de placement est élevé, plus la volatilité des résultats sera élevée, car ce rendement additionnel suppose une prise de risque plus grande.

² Les frais de gestion sont relatifs essentiellement aux placements traditionnels; les rendements des placements alternatifs sont considérés nets.

Fonds sécuritaire*Préserver le capital*

- Hypothèse de rendement annuel brut (avant frais) : 3,8 %
- Volatilité des rendements annuels¹ : 2,4 %
- Frais de gestion annuels : 0,3 %

**Rendements annuels**

Le Fonds sécuritaire a débuté le 1^{er} janvier 2024. Il n'y a pas d'historique de rendements à présenter.

Rendement de 2024 : 5,4 %

Le tableau des rendements est mis à jour mensuellement sur le site [Web du Régime](#).

LES OPTIONS DE PLACEMENT DISPONIBLES

Option personnalisée

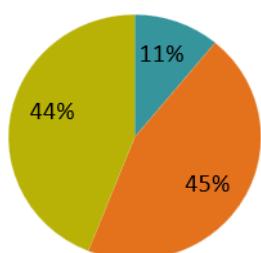
Répartition discrétionnaire des fonds

Si vous choisissez vous-même les proportions dédiées aux trois fonds de base, cela implique que vous devrez périodiquement revoir votre choix afin de considérer votre horizon de placement, votre situation financière et votre niveau de tolérance par rapport à une perte de capital.

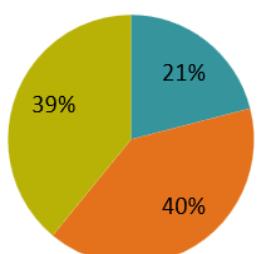
Option Cycle de vie

Répartition dynamique des fonds

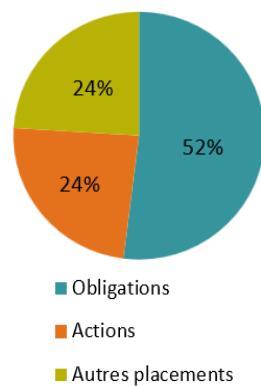
À 35 ans



À 50 ans



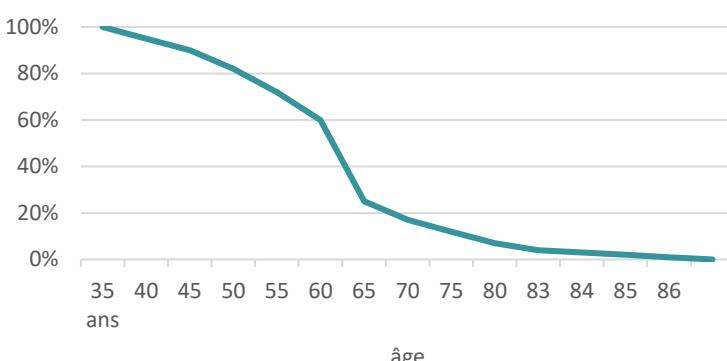
À 65 ans



L'autre option qui s'offre à vous est l'option Cycle de vie, où la proportion dédiée aux Fonds Conservateur et Croissance évolue automatiquement en fonction de votre âge. Une fois par année, le Bureau de la retraite modifiera votre allocation en fonction de la trajectoire définie par le Comité de retraite.

Le graphique suivant illustre la réduction de la pondération attribuée au Fonds croissance en fonction de votre âge alors que les graphiques de gauche montrent la répartition globale de votre compte en fonction de certains âges.

Proportion investie dans le Fonds croissance



Avec cette approche, si vous êtes âgé.e de 34 ans ou moins, votre compte sera investi à 100 % dans le Fonds croissance. Par la suite, la proportion commencera à diminuer pour atteindre 0 % lorsque vous aurez atteint l'âge de 86 ans. Le parcours est basé sur le versement de revenus à la retraite à compter de 65 ans.

Option mixte

Avec la mise en place du Fonds sécuritaire, il vous est désormais possible d'opter pour une directive de placement en proportion de l'option Cycle de vie et du Fonds sécuritaire. Cette option mixte permet de sécuriser un certain pourcentage de votre compte face au risque en perte de capital tout en bénéficiant de la courbe d'investissement qui évolue selon l'âge du Cycle de vie.

Option par défaut

Tel que mentionné précédemment, l'option Cycle de vie est la directive de placement qui sera appliquée à défaut d'un choix de votre part. Il est toutefois préférable que vous preniez quelques instants afin d'analyser les options qui s'offrent à vous et que vous choisissiez vous-même la manière dont sera investi votre compte d'épargne retraite.

RELATION ENTRE LE RENDEMENT ET LE RISQUE

N'oubliez pas qu'un rendement plus élevé implique nécessairement un risque accru. C'est dans cette perspective que le Comité de retraite a établi la Politique de placement du RCRUL et la composition des trois fonds de base et de l'option Cycle de vie. Le graphique suivant illustre cette relation et il permet d'apprécier l'effet de la diversification, car celle-ci permet de réduire le risque.

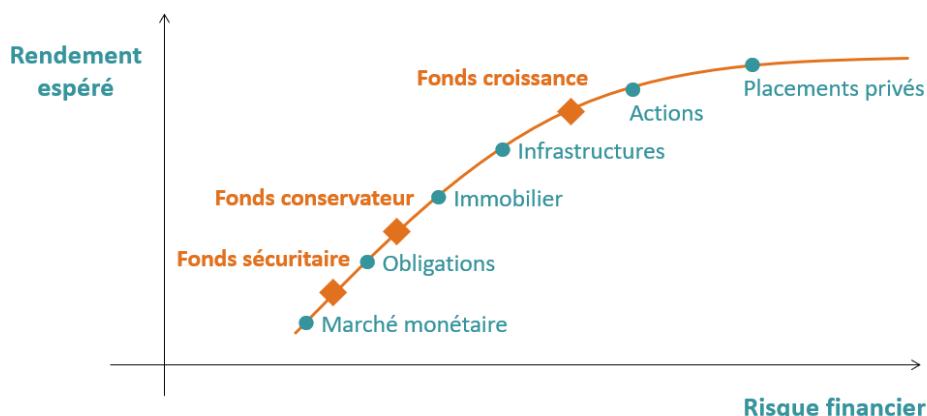


ILLUSTRATION DE LA COMPOSITION DES PLACEMENTS SELON L'OPTION CYCLE DE VIE

âge	Composition globale du portefeuille de la personne participante						
	Fonds croissance	Fonds conservateur	Obligations	Actions	Immobilier	Infrastructures	Placements privés
34 ans et -	100 %	0 %	10 %	45 %	10 %	20 %	15 %
35	99 %	1 %	11 %	45 %	10 %	20 %	15 %
40	94 %	6 %	13 %	43 %	10 %	20 %	14 %
45	88 %	12 %	16 %	42 %	9 %	20 %	13 %
50	80 %	20 %	20 %	40 %	9 %	19 %	12 %
55	70 %	30 %	25 %	37 %	9 %	19 %	11 %
60	55 %	45 %	33 %	33 %	8 %	19 %	8 %
65	23 %	77 %	49 %	24 %	6 %	18 %	3 %
70	16 %	84 %	52 %	22 %	6 %	17 %	2 %
75	11 %	89 %	55 %	21 %	6 %	17 %	2 %
80	6 %	94 %	57 %	20 %	5 %	17 %	1 %
85	1 %	99 %	60 %	18 %	5 %	17 %	0 %
86 ans et +	0 %	100 %	60 %	18 %	5 %	17 %	0 %

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LORS DU CHOIX DE VOTRE DIRECTIVE DE PLACEMENT

- Le Comité de retraite a établi un certain nombre d'options afin de répondre aux différents besoins de la clientèle.
- La trajectoire du Cycle de vie prend en considération que la personne va laisser ses fonds dans le RCRUL à la retraite et va alors faire des décaissements de revenus de retraite.
- L'ajout du Fonds sécuritaire répond à des besoins à plus court terme de protection du capital. Le niveau plus élevé des taux d'intérêt à court terme peut rendre attrayante cette option. À long terme, il est certain que cette option ne peut générer des rendements aussi intéressants que les autres options disponibles.

VOTRE CHOIX D'OPTION

L'option que vous choisissez doit :

- Être en lien avec votre horizon de placement.
- Tenir compte de votre tolérance globale au risque.
- Tenir compte des autres placements que vous détenez.
- De votre situation maritale et de vos besoins à la retraite.

N'hésitez pas à demander conseil auprès d'un conseiller financier afin de vous faire guider davantage dans l'établissement de votre directive de placement. Le Bureau de la retraite n'offre toutefois pas ce genre de service.